



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025, le Conseil de cette municipalité à adopter le règlement numéro 620-2025 concernant la gestion contractuelle.

Le nouveau règlement sur la gestion contractuelle a pour but de :

- Favoriser les entreprises locales, québécoises ou d'ailleurs au Canada;
- Permettre et encadrer l'octroi de contrat à une entreprise dans laquelle un fonctionnaire ou un membre du conseil détient un intérêt.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville, situé au 16 rue Saint-Charles durant les heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur ce 9 juillet 2025, jour de sa publication.

Donné à Saint-David, ce 9^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq.

**Mark McDuff, DMA
directeur général et
greffier-trésorier**